Règlement d'aide pour le bonus Sénior

Critères d'attribution :

- Avoir plus de 70 ans
- Résider sur le territoire ardéchois
- Etre adhérent à un club sportif ou association sportive, membre d'une fédération nationale ou départementale
- Transmettre les pièces justificatives listées ci-dessous.

Montant de la subvention départementale :

Le montant de cette aide à l'adhésion sera de 30€ par demandeur

Modalités Administratives :

Envoi du formulaire au Département de l'Ardèche avec les pièces justificatives suivantes :

- Carte d'identité du demandeur (recto/verso)
- Justificatif de domicile,
- RIB ou RIP
- Justificatif d'adhésion à un club sportif ou à une association sportive

Formulaire d'aide pour le bonus Sénior

Partie 1 : Identification

Demandeur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Commune :

Courriel :

Téléphone :

Partie 2 : Informations bancaires ou RIB à joindre

N° IBAN

BIC

Domiciliation

Nom et prénom du titulaire du compte

Partie 3 : Adhésions Associations sportives ou clubs sportifs

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Commune :

Montant de l'adhésion :

Partie 4 : Documents et justificatifs

Carte d'identité du demandeur (Recto/Verso)

Justificatif de domicile

RIB ou RIP

Justificatif d'adhésion (Le justificatif d'adhésion doit faire apparaitre le montant réglé)